

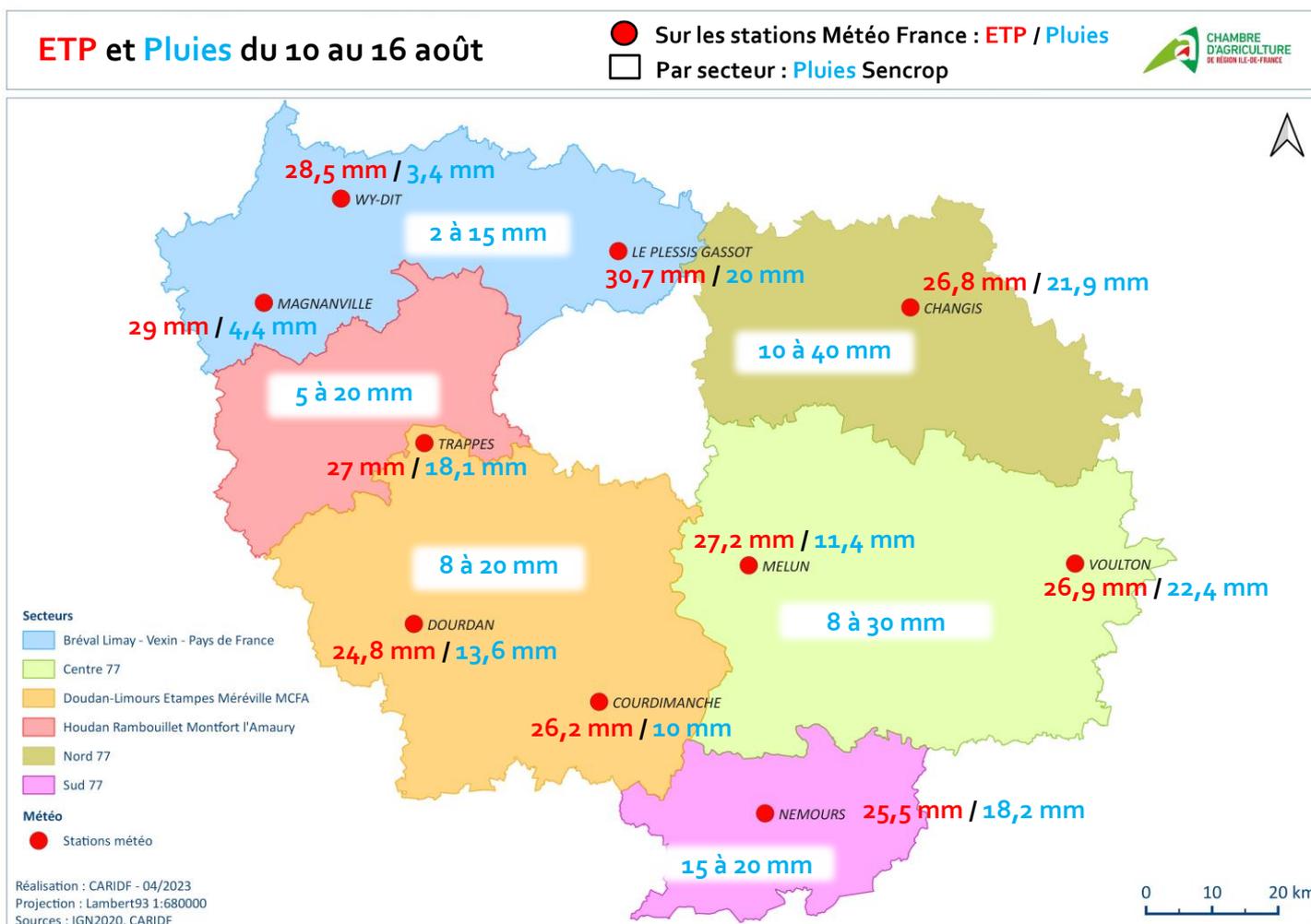
Irriplaine 2023 N° 22 - Jeudi 17 août 2023

Ronan OLIVO, Chargé d'études gestion quantitative, Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France
01 64 79 31 15 / 06 07 18 14 37 / ronan.olivo@idf.chambagri.fr

Sommaire

METEO OBSERVEE DEPUIS 7 JOURS → ETP ET PLUIES.....	7
COEFFICIENTS CULTURAUX → KC.....	2
SONDES DE MESURE D'HUMIDITE DU SOL → RFU.....	2
CONSEILS EN IRRIGATION.....	4
RESTRICTIONS EN COURS.....	4

METEO OBSERVEE DEPUIS 7 JOURS → ETP ET PLUIES



Prévisions des 7 prochains jours :

Pluies (différents modèles météo)
0 à 10 mm

ETP (d'après statistiques)
25 à 30 mm

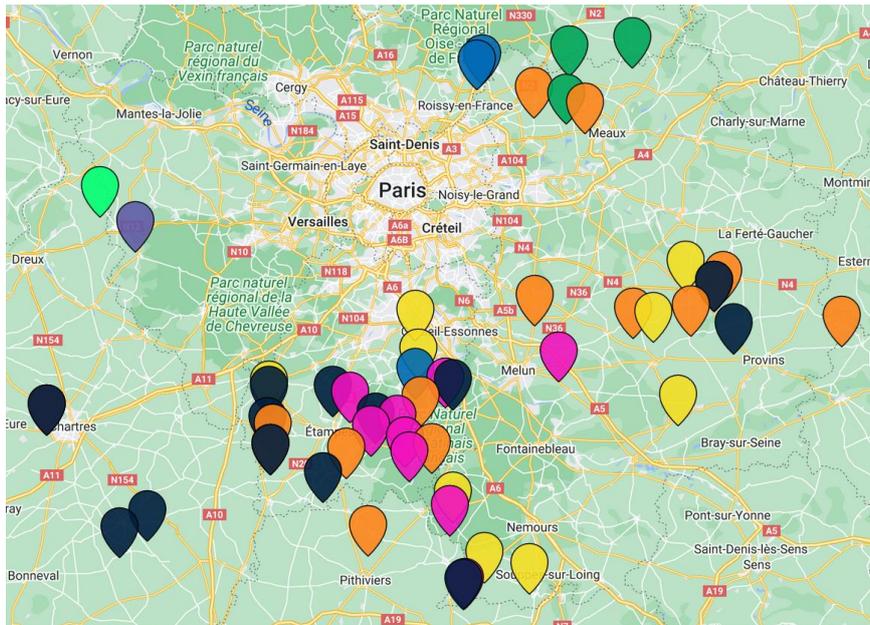
COEFFICIENTS CULTURAUX → KC

Les coefficients culturaux (grandes cultures et maraîchage) sont disponibles sur le site internet de la Chambre d'agriculture via le lien suivant :

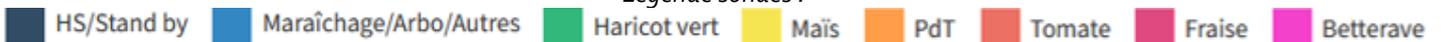
https://idf.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Ile-de-France/160_Inst-IDF/5_-_Les_ressources/Documents/20230414-CoefficientsCulturauxKc-CARIDF.pdf

SONDES DE MESURE D'HUMIDITE DU SOL → RFU

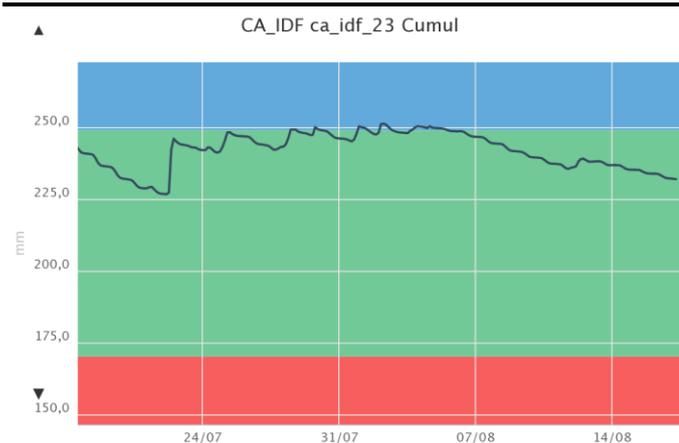
Réseau des sondes capacitives de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France, réparti sur les secteurs Irriplaine



Légende sondes :



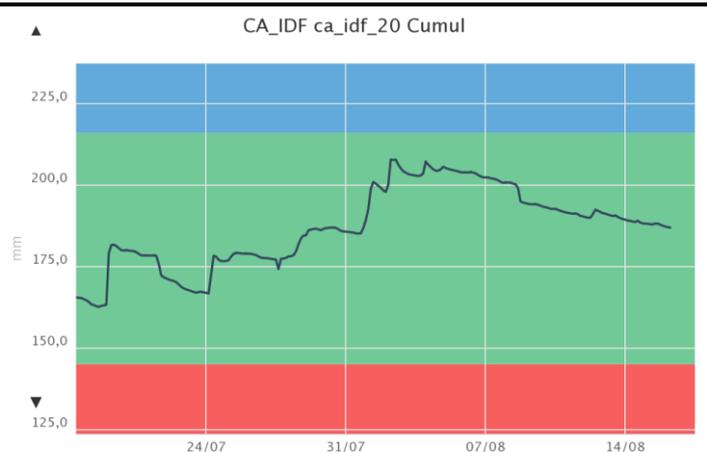
Pomme-de-Terre



Culture : PdT Lady clair (industrie) plantées 17 avril, secteur centre 77

Sol : limon franc moyen

Commentaire : les consommations journalières de la culture sont très limitées, autour de 1,5 mm/jour. Il ne sera plus nécessaire d'apporter d'eau jusqu'à la récolte de septembre.



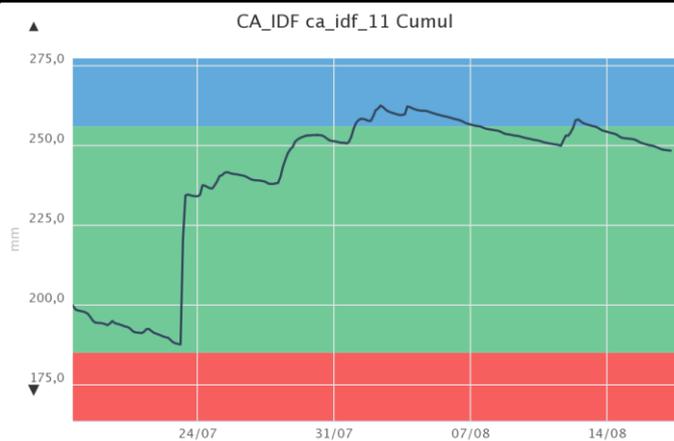
Culture : PdT conso (Agata) plantées 19 avril, secteur centre 77

Sol : limon argileux moyen

Commentaire : culture en défanage. La sonde vient d'être retirée.

Le sol termine avec près de 2/3 de réserve en eau encore utilisable.

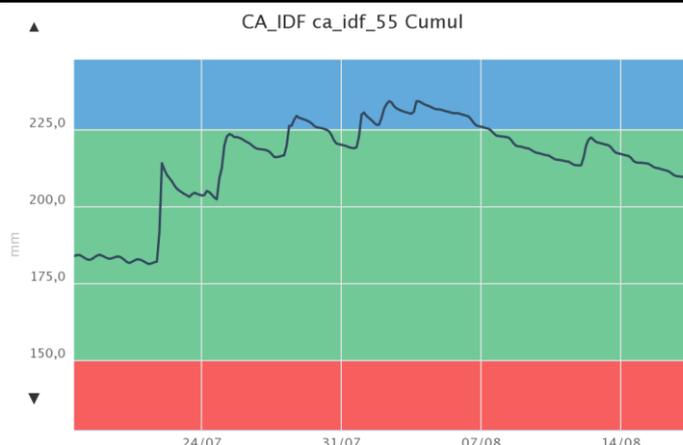
Betterave



Culture : Betteraves semées 5 avril, Prunay-sur-Essonne g1, secteur MCFA

Sol : argilo-calcaire superficiel

Commentaire : sol à capacité au champ. Avec la réserve utile du sol et les préconisations courantes d'arrêt de l'irrigation de l'ITB au 15 août, l'irrigation est terminée.

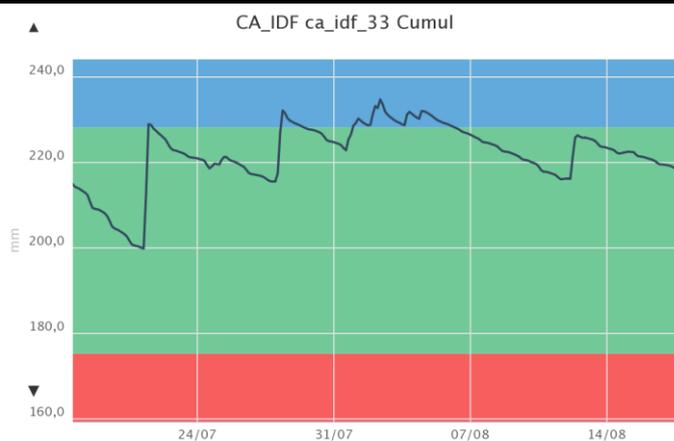


Culture : Betteraves, Morigny-Champigny g1, secteur Etampes-Méréville

Sol : limon argileux profond

Commentaire : les consommations journalières sont de 2 à 3 mm/jour. La RFU est légèrement entamée. L'irrigation est terminée ici.

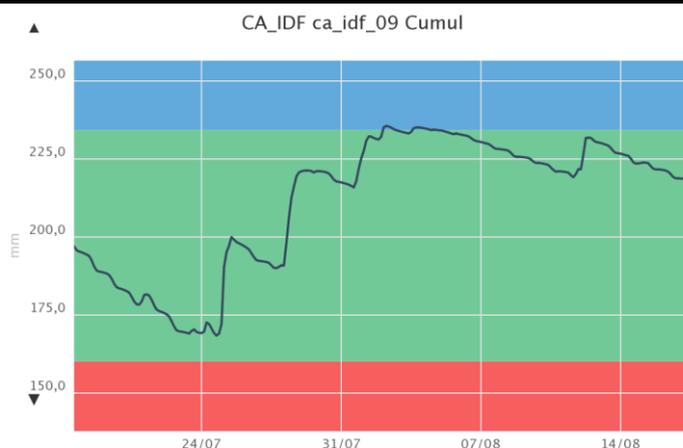
Maïs



Culture : maïs semé 9 avril, secteur sud 77

Sol : argilo-calcaire superficiel

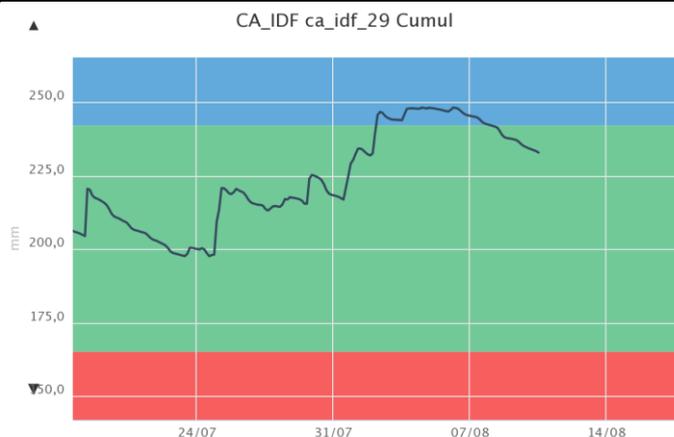
Commentaire : la réserve utile du sol est bien rechargée et compensera les ETP à venir. Il n'est pas nécessaire d'irriguer dans les prochains jours



Culture : maïs semé 19 avril, Ballancourt-sur-Essonne g1, secteur MCFA

Sol : limon franc superficiel

Haricot vert



Culture : haricots verts semés 5 juin, secteur Nord 77

Sol : limon peu argileux

Commentaire : haricots récoltés début août. Sonde retirée.

CONSEILS EN IRRIGATION

CULTURE	STADE	CONSEIL
Pomme de terre	Sénescence à récolte	- Pomme de terre conso : défanage à récolte - Pomme de terre industrie : les pluies ont bien rechargé les sols et les consommations diminuent. Il n'est plus nécessaire d'irriguer.
Maïs	Grains laiteux-pâteux	- L'irrigation n'est plus valorisée au-delà du stade grain laiteux. - Pour les maïs les plus tardifs, il n'est pas nécessaire d'irriguer cette semaine. Les stocks en eau des sols sont suffisants.
Tournesol	Maturation	Pas de nécessité d'irriguer
Betterave	Couverture	Arrêt de l'irrigation recommandé par l'ITB au 15-20 août. Arrêt d'autant plus justifié que la plante pourra profiter des sols chargés en eau en cas de sécheresse de fin de cycle.
Haricots verts	Développement des gousses à récolte	Pour les haricots encore en terre, pas d'irrigation cette semaine, les sols sont bien chargés en eau.

RESTRICTIONS EN COURS

- Historique 2023 des niveaux de restrictions en Ile-de-France :**

Année	2023																											
Semaines du lundi au dimanche	Lundi (jour/mois)	27/2	6/3	13/3	20/3	27/3	3/4	10/4	17/4	24/4	1/5	8/5	15/5	22/5	29/5	5/6	12/6	19/6	26/6	3/7	10/7	17/7	24/7	31/7	7/8	14/8		
Dates des arrêtés préfectoraux (jour/mois) :	Dimanche (jour/mois)	5/3	12/3	19/3	26/3	2/4	9/4	16/4	23/4	30/4	7/5	14/5	21/5	28/5	4/6	11/6	18/6	25/6	2/7	9/7	16/7	23/7	30/7	6/8	13/8	20/8		
Département 77			9/3					20/4							2/6	8/6	16/6		30/6					24/7	27/7	9/8		
Département 78		3/3		15/3			6/4												22/6				20/7					
Département 91																							21/7				10/8	
Département 95																	7/6											
Paris & proche couronne		3/3															16/6		29/6			13/7						
Historique des niveaux de restrictions :																												
Légende couleur restrictions :																												
V Vigilance																												
A Alerte																												
AR Alerte renforcée																												
C Crise																												
Départements	Zones d'alerte																											
77	Ancoeur																V	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	
77	Auxence																											
77	Beuvronne																											
77	Ecole																											
77	Essonne																V											
77	Gondoire																											
77	Grand Morin		V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V		A	A	A	A	A	A	A	V	V
77	Loing																											
77	Lunain																V	A	A	A	A	A	A	AR	A	V	V	
77	Marne																											
77	Orvanne																A	AR	AR	AR	A	A	A	A	A	A	V	V
77	Ourcq																											
77	Petit Morin																									A	A	A
77	Reveillon		V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V		AR	AR	AR	AR	AR	AR			
77	Seine																											
77	Théroutte																V	V	A	A								
77	Voulzie																											
77	Yerres																											
77	Yonne																											
78	Seine		V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V
78	Centre		V	V	A	A	A	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	C	C	C	C
78	Sud-Est		V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	A	A	A	A	A	C	C	C	C	C
78	Sud-Ouest		V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	
91	L'Orge et ses affluents, à l'exception de l'Yvette et de ses affluents																			V	A	A	A	A	C	C	C	V
91	L'Essonne, la Juine, l'Ecole et leurs affluents																			V	V	V	V	V	V	V		
91	La Seine dans sa traversée du dpt de l'Essonne, et ses petits affluents directs																			V	V	V	V	V	V	V		
95	Oise et Seine																											
95	Plaine de France et Parisis																			A	A	A	A	A	AR	AR	AR	AR
95	Vexin																			V	V	V	V	V	A	A	A	A
Paris & proche couronne	Zone 1 : Marne et Seine																											
Paris & proche couronne	Zone 2a : Réveillon et Morbras		V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V		AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR
Paris & proche couronne	Zone 2b : Nappe du Champigny																			V	V	V	V	V	V	V	V	V
Départements	Nappe de Champigny																											
77	Champigny Est		V	V	V	V	V	V	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Départements	Nappe de Beauce																											
77	Fusain																			A	A	A	A	A	A	C	A	A

- NOUVEAU site PROPLUVIA :** <https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>
 - Restrictions d'eau en vigueur par bassin versant et par commune, avec accès aux arrêtés préfectoraux
 - Historique des restrictions.

• **Mesures de restrictions en cours :**

Département	Zone d'alerte	Niveau de restriction	Mesures de restriction
77	- Grand Morin - Orvanne - Yonne - Lunain	Vigilance	Aucune
77	- Petit Morin	Alerte	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 11h et 18h Irrigation des cultures de pommes de terre et légumières : Dérogations possibles : ddt-secheresse@seine-et-marne.gouv.fr Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau (remplissage et vidange) : Interdiction, sauf pour les usages commerciaux (sous autorisation de la police de l'eau)
78	-Seine - Sud-Ouest	Vigilance	Aucune
78	- Sud-Est - Centre	Crise	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdit Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau (remplissage et vidange) : Interdit, sauf pour la défense incendie et pour les usages commerciaux (sous autorisation de la police de l'eau)
91	L'Orge et ses affluents, à l'exception de l'Yvette et de ses affluents	Vigilance	Aucune
95	Oise et Seine	Vigilance	Aucune
95	Vexin	Alerte	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 10h et 18h Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau : Interdiction de remplissage, de maintien en eau et de vidange Autorisation nécessaire pour les usages commerciaux
95	Plaine-de-France et du Paris	Alerte renforcée	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 9h et 20h Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau : Interdiction de remplissage, de maintien en eau et de vidange Autorisation nécessaire pour les usages commerciaux
Paris & proche couronne	Ensemble	Vigilance	Remplissage plans d'eau : Interdit du 15 juin au 30 septembre pour les plans d'eau alimentés par des prélèvements en cours d'eau ou nappe d'accompagnement, sauf pour la défense incendie
Paris & proche couronne	Zone 2a : Réveillon et Morbras	Alerte renforcée	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 9h et 20h Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Remplissage plans d'eau : Interdit, sauf pour la défense incendie et exception possible sur demande auprès de la Police de l'eau en cas d'usages commerciaux ou d'enjeux liés aux milieux aquatiques
Nappe souterraine	Secteur	Niveau de restriction	Mesures de restriction
Nappe de Beauce	Fusain	Alerte	- Prélèvements interdits du dimanche 8 h au lundi 8 h, soit 24 heures consécutives - Possibilité de fractionnement par 12 h sur demande motivée pour un total de 24 heures hebdomadaires : interdiction 2 fois de 8h à 20h. - Mesures spécifiques pour les forages impactant très fortement le débit du Fusain : Forage de priorité 1 : prélèvement interdit quatre jours par semaine Forage de priorité 2 : prélèvement interdit trois jours par semaine. La plage d'interdiction couvre notamment la période s'étendant du samedi 8h au lundi 8h.
Nappe de Champigny	Champigny Est	Alerte	Toutes cultures hors spécialisées : Réduction de 5 % du quota restant à utiliser Cultures légumières et maraîchères, horticulture, pépinière, gazons, arboriculture, plantes aromatiques, et serres : Aucune réduction

Des demandes de dérogations, dûment motivées, peuvent être réalisées directement auprès des DDT. Le préfet pourra, à titre exceptionnel, adapter les mesures de limitation, essentiellement dans le cas où l'usage de l'eau est interdit.